CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107530** **VALABLE JUSQU'AU** **17/01/2027**

ÉDITÉ LE 02/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC KESKASTEL 1998 B 00176

Siret : 419 602 818 00041

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4022899-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 104342690036

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 104342690036

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ENTREPRISE DE COUVERTURE BACH GREGORY

RUE DES OISEAUX
ZONE ARTISANALE NORD
67260 KESKASTEL

Téléphone : 03 88 00 87 19 **Fax :**

Portable : 0613576983

Responsabilité légale :
BACH GREGORY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : couverturebach@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 856 241 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	18/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/02/2026 16:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.